

Le 16 septembre 2021



Bulletin Municipal N°6



Le mot du Maire

Chers administrés,

Avec toute l'équipe municipale, nous poursuivons nos actions pour vous apporter le meilleur en termes de qualité de vie et de services.

Nous sommes ravis que le comité des fêtes ait organisé la fête communale contrairement à l'année passée où à la dernière minute pour cause sanitaire nous avons dû annuler .

Ce sont de bons moments de convivialité et en ces temps compliqués, c'est appréciable.

Après avoir mis en place cet été un skate park pour nos adolescents, nous poursuivons nos actions par l'installation d'agrès pour les plus jeunes avec notre partenaire financier, le conseil départemental. Deux sites sont désignés, le parc de l'école et le Pré aux Ânes sur le parcours santé. Nous espérons l'achèvement des travaux pour fin octobre début novembre.

Le dispositif MONALISA dirigé par Christine Daviau et des membres bénévoles du CCAS permet de répondre à la lutte contre l'isolement de nos aînés. L'équipe prend ses marques par diverses actions et nous les en félicitons. N'hésitez pas à vous faire connaître et à y participer.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'entretien des bornes, des talus et des trottoirs situés devant leur habitation. Bien évidemment cette action doit être reliée par les employés communaux et particulièrement dans les zones où les personnes ne peuvent réaliser ces travaux.

Nous profitons de cet article pour vous rappeler qu'il nous est formellement interdit d'utiliser l'usage des pesticides sous peine d'amende. C'est un bienfait pour la protection de notre nature, mais cela rend difficile le maintien sans herbe de nos trottoirs et bordures de façon permanente, il nous faut être par conséquent tolérants.

Une deuxième réunion avec les jeunes adolescents a eu lieu le samedi 2 octobre à 10h au centre de loisirs. Ce conseil de jeunes leur permet de participer à la vie communale et d'exprimer leurs attentes tout en mettant en place des actions encadrées par des adultes de la commission jeunesse. C'est aussi un apprentissage à la citoyenneté adapté à leur âge par les processus démocratiques participatifs.

Vous l'avez certainement constaté, nous avons recruté cet été deux jeunes étudiants de notre village qui ont œuvré avec l'équipe du service technique. Nous les remercions pour leur sérieux et le travail fourni dans la bonne humeur.

Je renouvelle ma demande concernant les stationnements qui perturbent la circulation et l'utilisation des trottoirs par les piétons. Merci d'y remédier, nous sommes à votre disposition pour réfléchir ensemble aux solutions possibles.

Le Maire

Francis CHABLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 16 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Cauvigny dûment convoqué s'est réuni à la salle polyvalente, rue du tilleul à Cauvigny, sous la présidence de Monsieur Francis CHABLE, Maire.

Étaient présents :

Les adjoints : Mme Christine DAVIAU, Mr Julien BREEMEERSCH.

Les conseillers : Mesdames, Patricia DEPONDT, Bernadette DOREMIEUX, Marie-Laure DUCHESNE, Nolwenn GUIGONNET, Valérie JUGAN-GORGE, Stéphanie MONTEMONT, Cécile VIDAL.

Messieurs, Grégory ANCART, Hervé BARKATS, Pascal BARRAULT, Frédéric BROSSARD, José MARTINS, Carlos RIBEIRO-FARIA.

Absents excusés : Cécile DE LAERE, David CLIN, Julien ROZE.

Madame Patricia DEPONDT est nommée secrétaire.

Ouverture de la séance à 20 heures.

Lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2021.

Ci-dessous, les décisions et délibérations prises par le Conseil Municipal :



Délibération du conseil municipal votée à l'unanimité autorisant le Maire à instruire un dossier auprès de la préfecture pour la déviation des poids lourds au niveau du carrefour de la D55 et de la D137 afin de limiter les dégradations des rues de Mouy et du Tilleul.



Délibération du conseil municipal voté à l'unanimité autorisant le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des crédits " amendes de police" pour une aide financière concernant l'amélioration de la sécurité routière des voiries communales.

Délibération du conseil municipal voté à l'unanimité autorisant le Maire à solliciter une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), pour un soutien financier concernant la réfection des rues de la Mare et du Camp Robail pour un montant estimé à 120 000 €.

Délibération du conseil municipal voté à l'unanimité autorisant le Maire à signer tout document relatif à un conseil de jeune et y prévoir un budget si besoin qui sera validé par le conseil municipal.



Le tracteur John Deere 5515 est en panne, les travaux sont évalués à 14 772€ HT, nous réfléchissons à diverses solutions : soit une reprise par le réparateur et l'achat d'un tracteur d'occasion, soit la réparation.

Des travaux de mise en œuvre de la station d'épuration sont programmés.

Les travaux consistent en la mise en place d'une cuve pour le traitement du phosphore afin d'atteindre une concentration de 2 mg/l, en la mise en conformité de l'autosurveillance et en la réalisation de quelques réparations des structures et du chemin d'accès.

Les travaux doivent débuter fin octobre début novembre pour se terminer fin 2021.

À l'issue de ces travaux les études en cours concernant l'assainissement de FAYEL et BONVILLERS n'ont plus d'obstacles pour franchir le pas d'une mise en œuvre que nous espérons voir aboutir dans quelques années nous vous tiendrons informés de l'évolution.

Ramassage scolaire du matin.



Nous avons formulé courant 2021 notre souhait de rétablir le ramassage scolaire du matin. La demande a été entendue par les services de transport scolaire de la région et nous les en remercions. Nous sommes satisfaits de constater que ce service concerne une quarantaine d'enfants.

Bibliothèque (aménagement, bénévolat).

Nous remercions et félicitons Madame LUTARD qui rejoint les bénévoles de la bibliothèque pour venir en soutien à Mesdames, VAREILLAS, GARDINIER et MIR qui font un travail formidable avec beaucoup de cœur. Vous aurez l'occasion de constater leur travail d'aménagement lors de la porte ouverte.

**Nous organisons une matinée porte ouverte suite aux travaux d'agrandissement
de la bibliothèque**

le samedi 16 octobre de 10h00 à 12h00

suivie d'un pot de l'amitié

(le Pass sanitaire pourra être demandé selon la situation sanitaire du moment).



Les travaux de réfection de la rue de la Mare et du Camp Robail sont prévus fin 2021, début 2022.

Le CCAS recherche une formatrice ou un formateur informatique bénévole pour intervenir pendant les rencontres du dispositif MONALISA. Le but étant de proposer une aide pour apprendre ou améliorer les connaissances. Vous pouvez vous faire connaître auprès de la mairie ou de Christine DAVIAU en charge du CCAS.



Nous présentons toutes nos félicitations aux bacheliers avec mention très bien au bac 2021



(Lily-Rose VEREECKE, Lauren LADENT, et Nolan DUCHESNE).

Comme pour l'année passée nous organiserons une remise de récompense, la date et le lieu restent à déterminer.

Nous invitons les bacheliers avec mention TB qui ne figurent pas dans cette liste à se faire connaître.



Un cabinet de sophrologie ouvre ses portes au 15 rue de Mouchy à Fercourt :

Téléphone : 06.31.54.44.36

mail : dl.sophrologue@icloud.com.

Le principe réside en la mobilisation du corps et de l'esprit, pour se détendre, pour les troubles du sommeil, la gestion du stress, etc....



Nous avons un **projet de plantation de quelques arbres** dans le parc, dans la cour de l'école et sur le terrain du parcours santé situé au Pré aux Ânes.

Un dossier est en cours pour formuler une demande de participation financière à la région dans le cadre du dispositif " un million d'arbres".

Nous souhaitons faire participer aux plantations des bénévoles et les enfants de l'école primaire et maternelle en concertation avec les enseignants avec qui nous prendrons contact lorsqu'une date sera arrêtée.



Pour information **un défibrillateur** a été installé **sur la place du village** à l'entrée du parc de l'école, en complément de celui de la salle polyvalente.

Des formations seront mises en place.

Nous invitons les diverses associations et les enseignants de l'école " le grand jardin" à **nous faire parvenir avant le 17 décembre un texte et des photos** à destination du **bulletin annuel** de la commune qui sera distribué début 2022. Merci par avance.

Bienvenue



Nous souhaitons la bienvenue à un nouvel employé communal Mr Frédéric GAUTHIER qui commencera mi-octobre en remplacement de Laurent DUVAL qui a choisi une autre orientation professionnelle.

Nous sommes heureux de constater que vous êtes nombreux à être inscrits sur la Newsletter. Pour rappel aux personnes n'ayant pas encore fait ce choix, cette inscription vous permet de recevoir un mail à chaque nouvelle information de la mairie (informations diverses, ordre du jour, compte rendu du conseil municipal...).



Séance levée à
21h05



NUISANCES SONORES

Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou à défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

LIEUX PUBLICS ET ACCESSIBLES AU PUBLIC



Sur les lieux publics, les voies publiques ou accessibles au public, les bruits gênants par leur intensité, leur durée, ou leur caractère répétitif, quelle qu'en soit leur provenance, sont interdits, tout particulièrement les engins non homologués, moto, voiture, quad.

PROPRIÉTÉS Animaux



Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Travaux de bricolage, jardinage et activités bruyantes

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles, d'habitations, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.



Tout appareil peut être considéré comme bruyant de par sa nature, son intensité ou sa durée d'utilisation dès lors qu'il excède les inconvénients normaux de voisinage.

Les propriétaires ou utilisateurs de piscines sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations en fonctionnement ne soient pas source de nuisances sonores pour les riverains.

À cet effet, les travaux bruyants de bricolage et de jardinage ou toute autre nuisance sonore ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi	8h30 à 12h00 14h30 à 19h30
Samedi	9h00 à 12h00 15h00 à 19h00
Dimanche et jours fériés	9h00 à 12h00

Les bons rapports de voisinage s'entretiennent en se respectant mutuellement !!

Les obligations pour les travaux et constructions.



Permis de construire.

Les projets concernés par le **permis de construire** sont : Toute construction de maison individuelle sur un terrain nu. Tous **travaux** de construction d'agrandissement, d'extension, de surélévation, d'aménagement de combles avec création de surface de plancher ou d'emprise au sol supérieure ou égale à 40 m².



Déclaration préalable.

Sont concernés tout projet de construction, de modification de toiture, de clôture ou de façade, de changement de destination, de division parcellaire d'un terrain en vue d'une future construction nécessite une demande d'autorisation.

Affichage obligatoire (déclaration préalable et permis de construire)



Un panneau d'affichage pour une déclaration préalable et permis de construire doit être affiché sans interruption et rester en place pendant toute la durée des travaux. Il doit être visible de l'extérieur. Le panneau doit être affiché sans interruption pendant 2 mois, même si les travaux sont d'une durée inférieure.

